

**COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 17
Date de convocation	: 17 mars 2023
Date d'affichage de la convocation	: 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames et Monsieur : Christine BIBOLLET, Pascale DEDIEU, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET, Florent MARQUET et Alain LIONS,

POUVOIR :

Madame Pascale DEDIEU a donné pouvoir à Madame Ivane BUISSON
Madame Pascale DESCHODT a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ
Madame Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Madame Marie-Paule MOULIN
Monsieur Alain LIONS a donné pouvoir à Madame Caroline SEIGNEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Paule MOULIN

OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est précisé que le quorum est atteint.

INFORMATIONS

Madame Marie-Paule MOULIN se propose comme secrétaire de séance. Cette proposition est retenue.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 24 février 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les points du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

FINANCES – Approbation du compte Administratif BUDGET EAU 2022 - DEL 2023 005

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget EAU de la commune, et présente les écritures comptables votées et réalisées en 2022.

RECETTES d'EXPLOITATION	Prévu	Réalisé
002 - Excédent d'exploitation reporté	64 630,27 €	64 630,27 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	17 000,00 €	16 210,64 €
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services	306 000,00 €	316 552,95 €
74 – Subventions d'exploitation	60 000,00 €	0,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	100,00 €	4,04 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
78 – Reprises sur amort. Dépréciations & provisions	2 000,00 €	3 000,00 €
TOTAUX	449 730,27 €	400 397,90 €
DEPENSES d'EXPLOITATION	Prévu	Réalisé
011 – Charges à caractère général	70 550,27 €	47 724,85 €
012- Charges de personnel et assimilés	51 605,00 €	50 409,95 €
014 - Atténuation de produits	39 000,00 €	43 415,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	140 744,95 €	81 476,88 €
66 – Charges financières	2 880,00 €	1 895,51 €
67 – Charges exceptionnelles	700,00 €	1 686,57 €
042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	60 750,05 €	63 233,47 €
68 - Dépréciations actifs circulants	2 500,00 €	700,00 €
022 - Dépenses imprévues	3 000,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement (autofinanc.)	78 000,00 €	0,00 €
TOTAUX	449 730,27 €	290 542,23 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION exercice 2023	0,00 €	45 225,40 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION cumulé au 31/12/2022		109 855,67 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	194 993,06 €	194 993,06 €
021 - Virement de la section d'exploitation	78 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	60 750,05 €	63 233,47 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00 €	60 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	3 624,00 €	4 780,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	397 367,11 €	323 006,53 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
020 - Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	17 000,00 €	20 990,64 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 660,00 €	11 021,60 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 567,50 €	1 070,00 €
21 - Immobilisations corporelles	38 000,00 €	8 808,00 €
23 - Immobilisations en cours	317 139,61 €	108 347,65 €
TOTAUX	397 367,11 €	150 237,89 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT exercice 2023	0,00 €	-22 224,42 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE au 31/12/2022	0,00 €	172 768,64 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Fabienne PEDERIVA, première adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé des comptes de l'année dernière,
 - Après en avoir délibéré,
 - À l'unanimité,
- ☞ **ADOpte le Compte Administratif 2022 du budget EAU (budget annexe), arrêté comme ci-dessus.**

FINANCES – Approbation du COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU dressé par le comptable - DEL 2023 006

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. Le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- À l'unanimité,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Madame Dominique ALVIN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES –BUDGET EAU - Affectation des résultats - DEL 2023 007

Après adoption du Compte Administratif 2022, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'exploitation et d'investissement de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2021	64 630.27 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION exercice 2022	45 225,40 €

RÉSULTAT DISPONIBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION	109 855,67 €
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2021	194 993.06 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT exercice 2022	-22 224,42 €

EXCÈDENT DE CLÔTURE 172 768,64 €

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement

Dépenses	13 323.57 €
Recettes	3 624 €

SOLDE DES RESTES À RÉALISER	9 699.57 €
------------------------------------	-------------------

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
- Considérant les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2021,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

☞ **DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :**→ **Apurement du besoin de financement de la section d'investissement**→ **Constitution de réserves facultatives d'investissement 30 000,00 €**

Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 1068

→ **Solde disponible conservé en section d'exploitation 79 855.67 €**

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

☞ **PRÉCISE que le résultat d'investissement cumulé sera reporté en recettes d'investissement, au compte R001, pour un montant de 172 768.64€.****Les résultats sont repris au budget primitif 2023****FINANCES – Budget primitif 2023 – Vote du BUDGET EAU - DEL 2023 008**

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2022 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2023 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	79 855,67 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	26 000,00 €
70 – Vente produits fabriqués, prestations de services	294 800,00 €
74 – Subventions d'exploitation participation budget principal	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €
78 - Reprise sur amortissement	2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	402 755,67 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP
011 – Charges à caractère général	60 030,27 €
012- Charges de personnel et assimilés	58 920,00 €
014 - Atténuation de produits	48 000,00 €
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000,00 €
023 – Autofinancement complémentaire	47 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert (amortissements)	90 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	90 300,00 €
66 – Charges financières	2 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 005,40 €
68 - Dotation dépréciations d'actifs	1 000,00 €
TOTAUX	402 755,67 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)	172 768,64 €
021 - Virement de la section d'investissement	47 000,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	90 000,00 €
10 - Apports, dotations et réserves	30 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	33 624,00 €
16 - Emprunt	221 430,93 €
TOTAUX	594 823,57 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP
020 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	26 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 497,50 €
21 - Immobilisations corporelles	12 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	539 326,07 €
TOTAUX	594 823,57 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu ce qui précède,

- Sur proposition du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- **ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2023 du service EAU**

FINANCES – Approbation du compte Administratif BUDGET PRINCIPAL 2022 - DEL 2023 009

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget PRINCIPAL de la commune, et présente les écritures comptables votées et réalisées en 2022 :

RECETTES de FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
002 - Excédent de fonctionnement reporté	295 940,35 €	295 940,35 €
013 – Atténuations de charges	30 000,00 €	45 152,19 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 659,65 €	194 671,45 €
73 – Impôts et taxes	1 883 500,00 €	2 086 017,59 €
74 – Dotations, subventions et participations	190 800,00 €	216 789,60 €
75 – Autres produits de gestion courante	14 000,00 €	17 374,61 €
77 – Produits exceptionnels	6 000,00 €	32 691,87 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	2 606 900,00 €	2 888 637,66 €
DEPENSES de FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
011 – Charges à caractère général	752 300,00 €	679 694,23 €
012- Charges de personnel et assimilés	816 100,00 €	754 674,79 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)	194 800,00 €	178 122,00 €
022 - Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €
023 - Virement pour section d'investissement	500 000,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	29 000,00 €	40 199,96 €
65 – Autres charges de gestion courante	275 700,00 €	215 089,81 €
66 – Charges financières	23 000,00 €	18 456,06 €
67 – Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 699,00 €
TOTAUX	2 606 900,00 €	1 891 935,85 €
EXCEDENT cumulé FONCTIONNEMENT 2022	0,00 €	996 701,81 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté	1 462 881,56 €	1 462 881,56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	29 000,00 €	40 199,96 €
041 - Opérations patrimoniales	4 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	780 260,00 €	827 064,58 €
13 - Subventions d'investissement	270 107,00 €	56 486,44 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	3 046 248,56 €	2 386 632,54 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
020 - Dépenses imprévues	8 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	4 000,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers	7 000,00	6 879,24
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	83 450,84
20 - Immobilisations incorporelles	60 280,00	648,00
21 - Immobilisations corporelles	666 922,96	250 380,91
23 - Immobilisations en cours	2 215 045,60	183 725,63
TOTAUX	3 046 248,56	525 084,62 €
EXCEDENT cumulé INVESTISSEMENT 2022		1 861 547,92 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Fabienne PEDERIVA, première adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T.,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé des comptes 2022,
- Considérant le rapport ci-dessus et après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget PRINCIPAL, tel qu'arrêté ci-dessus

FINANCES – Approbation du COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL dressé par le comptable - DEL 2023 010

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. Le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- À l'unanimité,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Madame Dominique ALVIN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES –BUDGET PRINCIPAL - Affectation des résultats - DEL 2023 011

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M. REVENAZ Serge, Maire :

- Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2022 a été approuvé par le conseil municipal aujourd'hui même,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

→ **Section de fonctionnement :**

Rappel Résultat 2021	Rappel affectation Résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé à fin 2022
895 940.35 €	600 000 €	700 761.46 €	996 701.81 €

→ **Section d'investissement :**

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2022	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Besoin de financement
1861 547.92 €	242 170 €	138 248.23 €	- €

- Considérant qu'en application des dispositions de la comptabilité M14, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

☞ **DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :**

→ **Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (c/1068) 0,00 €**

→ **Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 700 000,00 €**

Le crédit total donnera lieu à titre de recettes, compte R 1068

→ **Reprise des soldes disponibles (seront inscrits au budget primitif 2023)**

- Excédent de fonctionnement reporté **296 701.81 €**
- Excédent d'investissement reporté **1 861 547.92 €**

FINANCES – Budget primitif 2023 – Vote du BUDGET PRINCIPAL - DEL 2023 012

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 800 000 €	2 800 000 €
Section d'investissement	3 554 717.92€	3 554 717.92€
<i>Crédits reportés</i>	138 248.23 €	242 170 €
<i>Nouveaux crédits</i>	3 416 469.69 €	3 312 547.92€
TOTAUX	6 354 717.92€	6 354 717.92€

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	296 701,81 €
013 – Atténuations de charges	40 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 759,65 €
73 – Impôts et taxes	2 034 538,54 €
74 – Dotations, subventions et participations	200 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	10 000,00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €
TOTAUX	2 800 000,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP
011 – Charges à caractère général	796 200,00 €
012- Charges de personnel et assimilés	861 140,00 €
014 – Atténuations de produits (reversement fiscalité)	190 000,00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	51 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	217 160,00 €
66 – Charges financières	18 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	6 000,00 €
022 – Charges imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	650 000,00 €
TOTAUX	2 800 000,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP
001 - Solde d'investissement reporté (excédent)	1 861 547,92 €
021 - Virement de la section d'investissement	650 000,00 €
024 - Cessions d'immobilisations	0,00 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	51 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	700 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	292 170,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAUX	3 554 717,92 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP
020 - Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
10 - Reversement taxes d'aménagement	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	86 300,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	34 088,00 €
21 - Immobilisations corporelles	436 362,60 €
23 - Immobilisations en cours	2 982 967,32 €
TOTAUX	3 554 717,92 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,
- **APPROUVE les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2023, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.**

FISCALITÉ - VOTE DES TAUX - DEL 2023 013

Compte tenu de l'évolution des bases de Taxes Foncières et de l'évolution du produit par rapport à l'an dernier, l'assemblée est invitée à déterminer la pression fiscale de l'exercice 2023. Le Conseil Municipal est tenu de voter le produit fiscal attendu et de déterminer les taux communaux d'impôts locaux, en respectant les conditions fixées par les textes.

Afin de garantir le financement des projets envisagés, M. Le Maire propose une augmentation **de 1 %** pour chacun des taux. L'avis de l'assemblée délibérante est requis.

Taxe	Taux 2022	Proposition hausse 1 %	Taux votés pour 2023
Taxe Foncière Bâtie	26,48 %	26,74 %	27.27 %
Taxe sur Foncier Non Bâti	111.38%	112.49%	114.71 %
Taxe d'habitation	16.84 %	17.01%	17.34%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	26.26%	26.52%	27.05%

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
- **CONSIDÉRANT** le budget PRINCIPAL 2023
- Après en avoir délibéré,
- **A 10 VOIX POUR et 07 VOIX CONTRE** (Michel MEDICI, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR et Richard MELENDEZ)
- **DÉCIDE de PRATIQUER une VARIATION PROPORTIONNELLE de 3 %** pour chacun des taux, comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

FINANCES – ANIMATION - : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNÉE 2023 - DEL 2023 014

Associations	Montant alloué
Ecole municipale de musique	3 500 €
Amicale des écoles (fonctionnement)	600 €
Amicale des écoles (exceptionnelle)	400 €
Bibliothèque	2 500 €
Batterie Fanfare (fonctionnement)	1 800 €
Batterie Fanfare(exceptionnelle)	2 387 €
Amicale du personnel	1 500 €
Harmonica Savoyard	1 000 €
Dré dans l'Arbon	2 000 €
Amicale des anciens pompiers	250 €
Groupe folklorique (fonctionnement)	950 €
Groupe folklorique (exceptionnelle)	1 200 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant le crédit inscrit au budget primitif 2023 au titre des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,
- Considérant les demandes reçues à ce jour,
- Sur proposition du rapporteur,
- A l'unanimité
- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement présentées ci-dessus,

FINANCES – SCOLAIRE - : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNÉE 2023 - DEL 2023 015

Écoles	Nbre d'élèves	Montant alloué
Collège Saint-Jean Baptiste MEGEVE	6 élèves	120 €
Maison Familiale Rurale CFA LE BELVEDERE	2 élèves	40 €
Maison Familiale Rurale CFA CLOS DES BAZ	4 élèves	80 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat	2 élèves	40 €
Ensemble Scolaire ASSOMPTION MONT-BLANC	4 élèves	80 €
Collège Emile Allais Megève	3 élèves	60 €
	Total	420 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant le crédit inscrit au budget primitif 2023 au titre des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,
- Considérant les demandes reçues à ce jour,
- Sur proposition du rapporteur,
- A l'unanimité
- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement présentées ci-dessus,

AFFAIRES SCOLAIRES ET FINANCES - CRÉDITS SCOLAIRES – ÉCOLES DE DOMANCY - DEL 2023 016

Le rapporteur propose d'établir les crédits scolaires de l'exercice 2023 comme suit :

TYPE	IMPUTATION COMPTABLE DE PRINCIPE	DOTATION	RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE Susceptible de modifications selon effectifs	
			Prévision	Montant correspondant
FOURNITURES SCOLAIRES	6067 <i>Fournitures scolaires</i>	51 €/élève	Gypaètes 121 élèves	6 171 €
			Maternelle 74 élèves	3 774 €
				9 945 €
CREDITS DIRECTION	6067 <i>Fournitures scolaires</i>	4 €/élève	Gypaètes 121 élèves	484 €
			Maternelle 74 élèves	296 €
				780 €
CREDITS EXTRA SCOLAIRES	6574 <i>Subv. Fonct. Aux associations</i>	45 €/élève	Gypaètes 121 élèves	5 445 €
			Maternelle 74 élèves	3 330 €
				8 775 €
ABONNEMENTS	6065 <i>Livres, disques, ...</i>	Forfait	Gypaètes	100 €
			Maternelle	250 €
				350 €
DEPLACEMENTS SCOLAIRES Piscine A-R 163 €/l'1 Ski fond 1 A-R 210 €/1	6247 <i>Transports collectifs</i>	Transports piscine Transports ski de fond Transport USEP (mat)		4 000 €
				2 000 €
				500 €
				6 500 €
ENTREES PISCINE <i>Pour information</i>	6288 <i>Autres services extérieurs</i>	40 séances <i>Piscine Marlioz Estimation 30 €/séance</i>		3 000 €
				3 000 €
PHOTOCOPIES	6156 <i>Maintenance</i>		Gypaètes	3 000 €
			Maternelle	1 000 €
				4 000 €
TOTAL GENERAL prévisionnel				33 350 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant les explications de Mme Marie-Paule MOULIN, adjointe aux affaires scolaires,
- Après délibération,
- A l'unanimité
- **Approuve** le montant des crédits scolaires pour l'exercice 2023, comme présenté ci-dessus,

Vente de bois communal – ONF - DEL 2023 017

L'Office Notarial des Forêts (ONF) a martelé cette automne une coupe dans la parcelle 1 de la forêt communale. Aujourd'hui, l'Office Notarial des Forêts a l'opportunité de vendre ce lot à un exploitant forestier qui va exploiter des parcelles privées situées à proximité de la parcelle communale. Les bois seront débardés en direction de Mouille Noire sur la commune de Combloux.

L'acheteur se charge des autorisations de passage, de stockage des bois sur les parcelles privées, de l'abattage et du débardage des bois.

Offre d'achat

42 € / m3 pour les épicéas

37 € /m3 pour les sapins

12 € / m3 pour les épicéas secs

Montant prévisionnel de la recette communale : 3 050 €

L'avis de l'assemblée délibérante est à présent requis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité
- **AUTORISE cette vente de bois communal,**
- **CHARGE M. Le Maire** du suivi administratif et financier de ce dossier.

Voirie – Réfection Route de Lardin – Demande de subvention auprès de Conseil Départemental de la Haute-Savoie - DEL 2023 018

Sur proposition de la Commission Technique, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'engager des travaux de réfection sur la route de Lardin, dans le cadre du passage du Tour de France, le 18 juillet 2023.

Pour financer ces travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention de **126 041.25 €** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Plan de financement envisagé :

COUT ESTIMATIF DU PROJET	168 055 € HT
---------------------------------	---------------------

FINANCEMENT EVALUE			
Aide du DÉPARTEMENT (Demande à constituer)	CDAS	126 041.25 €	75 %
Autofinancement sur fonds propres et / ou autofinancement (Dépendra des aides accordées)	Commune	42 013.75 €	25 %
	TOTAL	168 055 €	100%

L'avis de l'assemblée délibérante est à présent requis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité
- **ADOpte** ce projet d'investissement pour un coût estimatif de 168 055 € H.T.,
- **ARRÊTE les principes de modalités de financement : recherche de subventions, recours à l'emprunt, autofinancement,**
- **AUTORISE M. Le Maire à rechercher les meilleures conditions de financement et à solliciter l'aide auprès du CONSEIL du DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE et de tout autre organisme susceptible d'accorder des subventions pour ce projet,**
- **CHARGE M. Le Maire** du suivi administratif et financier de ce dossier.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. Le MAIRE
(pour information au conseil municipal, suite à la délibération du 03 juin 2020)

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante

DPU décisions de renonciation prises par le Maire					
numéro	parcelle(s)	adresse	détails	surface	décision
DIA07410323A0007	A2676/A1686 A2678	29 imp.des Cœillets	appartement plateau brut cave et 2 parkings	2000	Décision de renonciation
DIA07410323A0008	B3855	107 Ch.du Creux	1 appartement, 1 cave, 1 garage	2210	Décision de renonciation
DIA07410323A0009	A3293	342 rte de Létraz	1 appartement, 1 parking	506	Décision de renonciation
DIA07410323A0010	A3293	342 rte de Létraz	appartement, cave et 2 parkings	506	Décision de renonciation
DIA07410323A0011	A3293	342 rte de Létraz	appartement, cave et 2 parkings	506	Décision de renonciation
DIA07410323A0012	B4540	LA PALLUD D'EN HAUT	servitudes	49	Décision de renonciation
DIA07410323A0013	A1495/A1442/A1493 A1494/A1496/A1497	301 route du Clos Baron	maison individuelle	1804	Décision de renonciation
DIA07410323A0014	B4537	LA PALLUD D'EN HAUT	servitudes	92	Décision de renonciation

QUESTIONS DIVERSES

LA SEANCE EST LEVEE A 19h30.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 03 mai 2023